



N°60-3937

.....

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONERANTE)

Séances de kinésithérapie, minimum 3 fois par semaine pendant 40 séances, à débiter après l'épreuve d'effort :

1. Réentraînement à l'effort

- 30 minutes de travail sur cycloergomètre à la fréquence cardiaque cible
- Renforcement musculaire segmentaire des 4 membres

2. Rééducation respiratoire : désencombrement bronchique en fonction de l'état clinique

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée
(MALADIES INTERCURRENTES)
